



# L'Enfant Caché

## EC Infos

bpost

PB-PP | B-1/1488  
BELGIE(N)-BELGIQUE

N° Entreprise 449.746.636 Ondernemingsnr.

Bureau de dépôt: 1099 Bxl.X-P.307 327

Le trimestriel de l'Enfant Caché

4ème trimestre 2022, n° 98

**Le Conseil d'Administration  
souhaite à tous  
ses membres et amis une  
bonne & heureuse année 2023 !  
(mit a git gezint)**

## EDITO

### De bonnes nouvelles

**L**a loi Bacquelaine inscrite au Moniteur est enfin d'application. Une grande injustice est réparée.

L'Année des Justes pour laquelle l'Enfant Caché a obtenu la faveur insigne de l'organiser Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi s'est terminée en beauté avec un concert superbe à la cathédrale Saint-Jacques-sur-Coudenberg.

La Maison des Résistances à Anderlecht va signer une convention de partenariat avec l'Enfant Caché à propos des Justes, ces résistants tranquilles.

En plus de ces derniers, nous allons encourager les bourgmestres à honorer nos sauveurs non reconnus. Nous lançons ce projet au moment de Hanouka qui est la fête de la lumière et de la résistance.

Par nos vies, nous vainquons ceux qui voulaient notre mort. Nous aimons la victoire. Le combat continue.

Adolphe Nysenholc  
Président

### Goed nieuws

**D**e 'wet Bacquelaine', verschenen in het Staatsblad, is eindelijk van toepassing. Daarmee wordt een grove onrechtvaardigheid rechtgezet.

Het Jaar der Rechtvaardigen, dat Het Ondergedoken kind mocht organiseren onder de Hoge Bescherming van Zijne Majesteit de Koning, eindigde in schoonheid met het prachtige concert in de kathedraal Sint-Jakob op de Coudenberg.

Het Huis van de Weerstand in Anderlecht heeft met Het Ondergedoken Kind een partnerschap ondertekend aangaande de Rechtvaardigen, die 'stille' weers-tanders.

Bovendien willen wij de burgemeesters ertoe aanzetten onze nog niet erkende redders te eren. Die oproep lanceren wij naar aanleiding van Chanoeka, feest van het licht en van het verzet.

Door te leven overwonnen wij diegenen die onze dood wilden. Wij houden van de overwinning. De strijd gaat verder.

Adolphe Nysenholc, Voorzitter.  
(vertaling Herman Vandormael)

Avec le soutien de la  
Commission Communautaire Française



## Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi

Année d'hommage aux Justes de Belgique

7 novembre 2021 - 9 novembre 2022

### CONCERT DE CLÔTURE

Eglise Saint-Jacques-sur-Coudenberg

Cathédrale du diocèse

Place Royale, B-1000 Bruxelles

9 novembre 2022, 19h30



Bisdom bij de Krijgsmacht  
Diocèse aux Forces Armées



Musique Royale des Guides. Yves Segers, CPT-CDT chef de musique.  
ChrisVTGphotography pour toutes les images de cet événement.



Le Secrétaire de S.M. le Roi Karel Van Hecke, Renée Grabiner, Adolphe Nysenholc, Baron Christian Houtart et son épouse, Mrs Camilla Brückner, représentante de l'ONU, le Prince Michel de Ligne.

Pour couronner une Année d'hommage aux Justes de Belgique où nous avons organisé une dizaine d'événements, dont un colloque international, un salon du livre, un concert par les jeunes virtuoses de Musica Mundi, a eu lieu, devant une audience de quelque 400 personnes, un deuxième concert superbe par la Musique Royale des Guides. Au programme, notamment Mahler et du Kletzmer.

Etaient présents le chef de cabinet du Roi, le Premier Ministre Herman de Croo, la représentante de l'ONU, le Prince de Ligne, les présidents du CCIB, du CCOJB, du Forum.

L'Aumônier en chef, Johan Van Den Eeckhout, a prononcé le discours d'accueil, l'amiral Rosiers a retracé le contexte historique du sauvetage des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, le Baron Christian Houtart, initiateur de cet événement, a évoqué ses parents Justes parmi les Nations. Leurs allocutions sont reproduites dans le livret-programme de 36 pages publié à cette occasion.

Lien vers les photos de cette soirée : [2022-11 concert hommage aux Justes - 01 Mise en place 033 \(published\).jpg](#); Copyright ChrisVTGphotography

\*\*\*



L'Aumônier Johan Van Den Eeckhout, Le Premier Ministre Alexander De Croo, le Colonel BAM Pierre Jacquet, organisateur de la cérémonie, S.E. l'ambassadeur d'Allemagne Martin Kotthaus, le Chef de Cabinet de SM le Roi Vincent Houssiau, le Président du CCIB, Me Philippe Markiewicz

## Clôture de l'Année des Justes

Extraits des allocutions :

### Johan Van Den Eeckhout



L'Aumônier en chef des Forces Armées Johan Van Den Eeckhout, discours d'accueil dans la cathédrale dont il est responsable

“Le fait d’organiser cette cérémonie d’hommage à Saint-Jacques-sur-Coudenberg est peut-être un signe des bonnes relations qu’entretiennent juifs et chrétiens comme frères dans la Foi. Le Cardinal De Kesel, en sa qualité d’évêque du Diocèse aux Forces Armées, a appuyé cette initiative, et m’a donné pour mission de mener à bien cette soirée.

De nombreux citoyens de notre pays ont mis leur vie en péril pour en sauver d’autres. [Ils nous rappellent] la profondeur de la bonté et de l’amour chez l’homme, qui parfois peut le pousser à des engagements pleins d’audace et à une solidarité qui déborde les frontières, malgré la noirceur et le mal.

La présence de hauts représentants des Nations-Unies permet de mieux cerner l’importance de l’engagement de la communauté internationale dans la lutte pour faire cesser les crimes de guerre et des crimes contre l’humanité et les condamner”.

### Amiral Jacques Rosiers

« 1942 – 2022 – Il y a quatre-vingts ans !

Ce soir, nous sommes réunis dans cette belle église historique de Saint-Jacques sur Coudenberg. C’est la paroisse royale et, depuis 1986, la cathédrale du diocèse aux Forces armées belges. Elle est pavoisée ad eternam avec les drapeaux belges, reprenant les glorieuses citations de l’Armée. En élevant le regard vers ces emblèmes, le souvenir de la guerre nous revient, dont celui de la Seconde Guerre mondiale.

Après la campagne militaire des dix-huit jours de mai 1940, la Belgique est occupée par la Wehrmacht. Le territoire belge, à l’exception des cantons de l’Est qui sont annexés à l’Allemagne nazie, est placée sous le contrôle direct d’une administration militaire, qui dispose de deux unités de police : la Feldgendarmérie, dépendante de la Wehrmacht, et la Gestapo, qui fait partie de la SS.

La Belgique compte alors quelque 65 à 70.000 Juifs, dont la majorité est arrivée au cours de la décennie précédant la guerre. Ils ont fui la discrimination et les persécutions de l’Europe de l’Est, puis de l’Allemagne nazie, se dirigeant vers Anvers, port traditionnel d’embarquement des migrants, et vers Bruxelles. Le 28 octobre 1940, l’administration militaire allemande impose des mesures qui privent les Juifs de leurs droits fondamentaux. Dix-sept ordonnances successives permettront à l’Occupant d’identifier et de recenser les Juifs, à les exclure de l’économie, c.-à-d. à rendre l’économie belge Judenrein, à les isoler et à préparer leur déportation. Ainsi, en 1941, le couvre-feu est imposé aux Juifs et ils sont assignés à résidence à Bruxelles, Anvers, Liège et Charleroi. L’émigration leur est interdite.



Suite à la page 4

## Clôture de l'Année des Justes

### Suite de la page

Ils sont tous contraints de s'affilier à l'Association des Juifs en Belgique (AJB), une entité équivalente aux Judenrat, qui sera contrainte de constituer des registres et des listes familiales. Enfin, c'est le 27 mai 1942 qu'est promulguée l'obligation de porter l'étoile jaune, le point final avant la déportation ! Fixons-nous donc un moment sur l'année 1942.

- C'est déjà la 4ème année de guerre. Au début, les forces de l'Axe sont à leur apogée, en Europe continentale et en Afrique du Nord. Dans le Pacifique, le Japon contrôle la majorité des îles. Toutefois, au milieu de l'année, les fronts se bloquent. Les forces de l'Axe commencent à reculer. D'après les historiens, c'est l'année charnière pour les opérations militaires de la 2nde Guerre mondiale.

- En Belgique, la situation intérieure se détériore. L'occupation devient plus répressive. Les partis fascistes belges, établis avant la guerre en Flandre et en Wallonie, collaborent plus activement avec les Occupants et, parallèlement, la résistance intérieure belge, formée dès 1940, prend de l'ampleur.

Le 6 mars 1942, une ordonnance allemande instaure le travail obligatoire en Belgique. Le contexte militaire explique ce besoin de main-d'œuvre. La mesure suscite de plus en plus de protestations. Les Allemands déporteront ensuite des civils belges afin qu'ils travaillent dans des usines en Allemagne.

L'année 1942 sera sombre pour les Juifs de notre pays.

- Le 8 mai, 12 000 Juifs enregistrés à l'AJB sont convoqués pour une mise au travail. Quelque 4 000 d'entre eux tombent dans le piège, par crainte de mettre leur famille en danger. Ils se rendent à la caserne Dossin de Malines, ouverte le 27 juillet 1942 pour y concentrer les Juifs et les Roms. De là, ils doivent partir à leur insu vers les camps de la mort. Le 1er convoi de 1.000 Juifs quitte Malines le 4 août, il y a quatre-vingts ans.

- La convocation au travail des Juifs est un échec. Les Allemands ne parviennent pas à remplir leur quota. La Sicherheitspolizei-Sicherheitsdienst (SIPO-SD) procède alors aux premières arrestations de masse. Anvers est visée avec 4 grandes rafles (les 15-16 août, 28-29 août, 11-12 septembre et 22-25 septembre). A Bruxelles, 1 rafle est organisée la nuit du 3 au 4 septembre. Dans le Nord de la France, 500 Juifs sont arrêtés et envoyés à la caserne Dossin. Ces rafles marquent le début des persécutions de plus en plus systématiques, en vue des déportations des Juifs de Belgique.

- Le 29 août, l'un des directeurs de l'AJB, Robert Holzinger, est tué par balle en pleine rue et le bureau de l'AJB est incendié par la résistance juive. En réaction aux lois injustes, la résistance armée et celle des civils s'organise dans les familles.

- Dès septembre, certains membres de l'AJB prennent leurs distances avec celle-ci et se lient à un organe clandestin de résistance : le Comité de défense des Juifs (CDJ). Cette organisation, dont les 7 membres fondateurs sont Juifs mais issus de tendances politiques diverses, était un lieu de rencontres secrètes d'hommes et de femmes, juifs ou non. Unis par une commune volonté de participer à des missions dangereuses, ils vont sauver des adultes et des enfants menacés.

Le CDJ se dote d'une puissante structure locale et nationale, ce qui lui permet de nouer des coopérations avec d'autres structures, comme les administrations communales, pour l'obtention de documents officiels, et l'Œuvre nationale de l'enfance (ONE).

De nombreux hébergements sont aussi trouvés via l'important réseau catholique.

- Ainsi l'abbé André, vicaire à Saint-Jean Baptiste à Namur, sillonna la campagne pour sauver plus de 300 adultes et enfants. Le père Bruno, bénédictin formé à l'abbaye du Mont-César à Louvain, sauvera 390 enfants. Maître Albert van den Berg, avocat à la Cour d'appel de Liège, capitaine invalide de la 1ère Guerre mondiale et résistant de la 2nde Guerre mondiale, réussit avec le réseau de monseigneur Kerkhofs, évêque à Liège, à placer 300 enfants à Banneux. L'avocat fut arrêté en 1943 par la Gestapo et mourut en captivité en avril 1945 au camp de concentration de Neuengamme. Monseigneur Kerkhofs hébergera chez lui le grand rabbin Solomon Ullmann et cachera le rabbin de Liège et sa famille dans un couvent.

- Il est parfois « dangereux » de citer un nom, au risque d'en oublier d'autres, mais en ce lieu de prière, il est indiqué de nommer Suzanne Moons-Lepetit. Elle est enseignante, membre de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) et résistante belge de la 2nde Guerre mondiale. Sous son pseudonyme de « Brigitte », elle est affectée à la section Enfants de la CDJ et chargée de la recherche de lieux d'accueil. Elle démarche des établissements catholiques au nord et au sud du pays. Grâce à une lettre d'accréditation d'une des plus hautes autorités ecclésiastiques, elle contribue au placement de quelque 600 enfants. « Brigitte » est reconnue en 1999 « Juste parmi les Nations », à titre posthume, comme maître van den Berg et monseigneur Kerkhofs, - l'abbé André et le père Bruno ayant reçu cette haute distinction de Juste de leur vivant (en 1968 et 1964).

- Le Comité parvient quant à lui à constituer un réseau de 138 institutions d'obédience catholique et de 700 familles d'accueil, ce qui permet de sauver jusqu'à 3.000 enfants. En y ajoutant les institutions de toute obédience, le nombre d'enfants sauvés avoisine les 4.000 enfants pour la Belgique. Quelque 3 à 4.000 enfants furent en outre sauvés par l'action directe des parents. Les enfants furent accueillis tous azimuts, cachés, nourris et éduqués dans des circonstances de grand danger.

- Entre 1942 et 1944, 25.490 Juifs et 353 Tziganes ont été déportés depuis la caserne Dossin vers Auschwitz, à bord de 28 trains de transport. C'est un peu moins que la moitié de la communauté juive de Belgique.

Pour conclure ce bref exposé historique, il est bon de rappeler que, durant la 2nde Guerre mondiale, des 'civils-sauveurs' ont aidé à faire triompher la paix. Ils s'y sont engagés, ensemble avec les nombreux soldats, belges et Alliés, et les résistants. Pour le réseau catholique en Belgique, 134 prêtres et sœurs ont été nommés 'Justes parmi les Nations'.

'Chacun de ceux qui ont lutté et chacun de ceux qui ont souffert pendant la 2nde Guerre mondiale lancent un appel fervent à la solidarité, à la fidélité et à la vigilance de tous les hommes et toutes les femmes de bonne volonté'.

Ces paroles de feu le lieutenant-colonel honoraire baron Jean Bloch sont toujours d'actualité. »

Amiral Jacques Rosiers

1. Il y avait quelque 13.000 enfants juifs en Belgique avant la Guerre. 5.000 sont déportés sans retour. Restent donc en 1945 quelque 8.000 enfants survivants, dont environ 3.000 à 4.000 sauvés par les diverses institutions et donc environ 4.000 sauvés grâce aux contacts directs que les parents avaient avec des voisins, avec des collègues de travail ou avec des amis, attestant leur intégration citoyenne dans la vie du pays qui les avait accueillis.

## Clôture de l'Année des Justes

### Baron Christian HOUTART



« Après l'exposé général sur la Shoa, il y a des décennies, il m'est demandé d'éclairer plus avant, cette forme particulière de Résistance au Nazisme dans le chef de personnes, qui au cours des ans, se sont retrouvées honorées sous le vocable symbolique de 'Justes parmi les Nations'.

Avant-guerre, comme tous les collégiens de Belgique, nous avions, journellement sous les yeux, de la propagande antijuive, pronazie et annonciatrice de tous les périls.

Le jour des grands discours d'Hitler, mon père, Paul Houtart, réunissait les aînés de sa famille nombreuse, autour de la TSF et il traduisait et commentait en direct, les propos profondément racistes du Chancelier allemand.

Toujours avant-guerre, de nombreux exilés du centre de l'Europe attendaient en Belgique des visas salvateurs. Certains d'entre eux, dont Albert Einstein, trouvaient des secours chez mon oncle Albert Houtart, Gouverneur de la Province du Brabant. Il sera démis de ses fonctions pour assistance aux juifs en 1942 et, ensuite, il restera gravement menacé jusqu'à la Libération.

En 1940, au retour d'un exode mouvementé de trois mois en France, nous pouvions voir la situation des juifs s'aggraver de mois en mois. Au collège, un professeur de musique, bien apprécié de tous, se voyait écarté.

A nos camps scouts, des arrivants de dernière minute, aux noms et prénoms fraîchement assimilés, venaient renforcer nos rangs, très discrètement.

En sept 1942, à notre retour du Collège, notre surprise sera grande de voir les sous-sols de la vaste maison louée par nos parents près du cinquantenaire, occupée à la hâte par un contingent d'inconnus et inconnues dont certains, accompagnés de jeunes enfants abandonnés le matin même au centre de l'Œuvre nationale de l'Enfance, tout proche de chez nous, dont ma mère assurait la supervision.

Après Paris et Anvers, les Rafles de grande envergure commençaient aussi à Bruxelles.

Trouver d'autres caches, la confection de nouvelles cartes d'identité, la recherche de provisions, assurer des soins médicaux où mes

sœurs aînées étaient fort actives, tout était à faire, dans l'urgence, et sous lamenace permanente de sanctions les plus extrêmes.

Un jour, à la recherche de provisions, notre tram, passé la Maison Communale d'Anderlecht, était dépassé par plusieurs camions de la Feld Polizei. La rue était bloquée. La porte d'une des maisons, à main droite, était brutalement défoncée, les habitants, dont certains portaient l'étoile jaune, poussés dehors et embarqués pour ce qui ne pouvait être que la sinistre Caserne Dossin à Malines, le centre de transit, avant le départ dans des conditions inhumaines, vers des destinations mystérieuses de l'Est européen.

J'ai aussi le souvenir du grand silence qui a prévalu au sein de ce tram bondé. Seuls quelques murmures, après la reprise du voyage, ont été perceptibles, illustrant bien la dangerosité de toute contestation.

Quelques jours plus tard, sur dénonciation, notre maison de Bruxelles et ses occupants étaient sur le point de subir un sort funeste. Heureusement la situation fut sauvée in extremis par ma mère, qui, sortant ce jour-là en uniforme de la Croix-Rouge, a réussi à convaincre les inspecteurs que la maison abritait un centre pour enfants atteints du 'Kroep', la maladie qui déclenchait une panique certaine chez les Allemands.

L'alerte a été chaude et l'évacuation d'urgence décrétée. Dans ce plan de sauvetage, en évitant les points de contrôle repérés à l'avance, j'escortais le dernier couple juif vers une cache plus adéquate à la campagne, à Gaasbeek.

Après la guerre, le travail de Mémoire visant la Shoa a été lent et douloureux pour tous. Merci à ceux qui l'ont initié et si bien réalisé en Belgique et au niveau international sous l'impulsion de l'Institut Yad Vashem à Jérusalem.

Pour terminer, je me rappelle aussi, de la réponse que ma mère, née Gudule Carton de Wiart, a faite 30 ans après la Guerre, le soir de la cérémonie solennelle de la remise de la Médaille des Justes parmi les Nations : « Madame, je vous remercie de vos aimables félicitations relatives à cette médaille des Justes... mais sachez que le sentiment, qui prévaut à tout autre, est un reproche permanent... Pourquoi n'en avoir sauvé que si peu ? »

Baron Christian HOUTART

\* \* \*

## Clôture de l'Année des Justes

Voici le discours prononcé par notre président.



«L'Association L'Enfant Caché est infiniment honorée par la confiance que nous a accordé le souverain en nous permettant de réaliser cette Année des Justes Sous le haut Patronage de Sa Majesté le Roi.

L'Enfant Caché est heureux que l'Année d'hommage national aux Justes de Belgique, qui a été inaugurée en la Grande Synagogue de l'Europe, soit clôturée en la Cathédrale Saint-Jacques-sur-Coudenberg.

L'initiative ici en revient au baron Christian Houtart qui nous a proposé de célébrer ce jour avec un superbe concert de la Musique Royale des Guides dont il est l'administrateur. Etant un des derniers témoins directs du sauvetage des juifs, il a pu rendre un bel hommage aux Justes que furent ses parents qu'il a vu œuvrer adolescent. A lui, à eux, notre profonde reconnaissance.

Je suis infiniment honoré aussi par la confiance que m'accorde le seigneur du lieu, l'Aumônier en chef, Johan Van Eeckhoud, dit le Padre, d'y prendre la parole en ce moment hautement mémoriel. Et Padre est un mot fort pour un orphelin de la Shoah.

Je salue l'Amiral Rosiers pour sa remarquable synthèse de la situation qu'a connue la Belgique et sa communauté juive persécutée par la barbarie nazie. Je suggère que son texte soit diffusé dans les écoles.

Je remercie aussi le colonel Pierre Jacquet pour l'impeccable organisation de cet événement qui s'accomplit avec éclat en ce haut lieu du royaume.

Est inscrit dans les Statuts de l'Enfant Caché asbl, dont les membres ont perdu chacun de nombreux parents, voire toute un parentèle, le devoir de transmettre la mémoire. S'il y a eu 5.000 enfants déportés à jamais, il y a eu quelque 7 à 8.000 enfants survivants. De fait la moitié du judaïsme belge a été préservé, environ 25.000 citoyens. Mais pour un sauvé, il y a au moins 5 personnes qui ont aidé, cela nous donne en première approximation un total de 125.000 habitants de ce pays qui ont secouru leurs concitoyens juifs. Et parmi eux près de 2.000 personnes ont été reconnues, sur dossier dûment établi, avec le titre insigne de Justes parmi les Nations. C'est le formidable travail de reconnaissance qu'a mené à terme à Jérusalem le Yad Vashem. Mais les archives se trouvent ici, dans nos communes, dans les paroisses, dans les familles du royaume. C'est ici qu'on a les documents. Je lance un appel pour que le gouvernement belge fasse un travail comparable pour retrouver le plus de sauveurs possibles. Ils sont l'honneur de la nation. On ne peut les ignorer. Ils sont des exemples d'abnégation pour la jeunesse, pour tous.

Aussi, pour inaugurer cette tâche, j'ai organisé avec l'Enfant Caché une dizaine d'événements de commémoration, dont la pose de plaques comme en l'honneur de l'abbé Jean Cottiaux et Madame Putzeys à Burdinne, un Colloque de réflexion sur la notion de Juste à l'université, un Salon du livre des enfants cachés où ils évoquent leurs sauveurs, un Concert à Musica Mundi à Waterloo en hommage à la Reine Elisabeth, patronne du concours international de musique mais surtout Juste parmi les nations.

Le fait de se trouver ici dans la cathédrale qui fait partie du diocèse royal résonne de nombreuses harmoniques.

Il s'inscrit dans l'effort de sauvetage par des institutions catholiques qui furent ouvertes à travers le pays pour recueillir les enfants persécutés.

D'innombrables chrétiens ont montré que l'on peut aimer un juif au point de risquer de mourir pour lui. On aimerait que de nombreux musulmans prennent modèle sur cette attitude qui applique le principe fondamental des religions comme de toute éthique qui est d'aimer son prochain.

En tout cas, c'est de toute notre âme que nous donnons notre amour à nos sauveurs. Parmi eux se trouve les Princes de Ligne cités à l'honneur par le Yad Vashem.

Du 9 au 10 novembre eut lieu la Kristalnacht, en prémisses de la Shoah. Mais le monde depuis qu'il existe a été, comme toujours, sauvé par ses Justes.

La cérémonie d'aujourd'hui en ce lieu saint, offre l'occasion de célébrer une fois de plus l'amitié judéo-chrétienne. Oui, nous sommes frères en humanité. Puisse, sur la place royale, Godefroid de Bouillon, - proclamé le premier roi de Jérusalem au moyen-âge, - en être d'une certaine manière le symbole. Lançons en tout cas d'ici une croisade sans armes pour que s'établisse la paix entre les peuples. Que la Communauté internationale représentée par l'ONU, poursuive la prévention et la condamnation de tout génocide.

*Mijn redders waren Vlamingen van Brussel, die met mij ook Frans spraken. Maar vandaag in mijn tweede moedertaal iets zeggen is veel te emotioneel.*

Mon sauveur a été un soldat de 1914-1918. En 1942, cette fois il résiste comme civil. Brave parmi les braves, il était juste un Juste. Il est mon père éternel. »

Adolphe Nysenholc



Bart Watté, clarinet soloist, « Kletzmer Dances 1, 2,3 » de Gören Fröst, chaleureusement applaudi.

## CARNET ROSE

### Enfin!

Nous avons le grand plaisir de vous annoncer que la loi Bacquelaine à laquelle nous avons tant œuvré (cf. ECInfo 9, pp. 4-5), - enfin inscrite au Moniteur belge, - est désormais d'application.

En voici le lien, que vient de m'envoyer le secrétariat de Monsieur Daniel Bacquelaine, ancien ministre et député bourgmestre : [https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-10-juillet-2022\\_n2022204415](https://etaamb.openjustice.be/fr/loi-du-10-juillet-2022_n2022204415)

Tous les enfants cachés peuvent bénéficier désormais des mêmes droits en ce qui concerne le « Carnet rose », qu'ils résident en Flandre ou dans Fédération Wallonie-Bruxelles.

Selon la loi publiée dans le Moniteur :

**« L'intéressé doit faire la demande de révision à la Ministre de la Défense, Ludivine Dedonder par lettre recommandée. Pour toute information, voici les coordonnées de la ministre de la Défense :**

**Cellule stratégique et secrétariat de la ministre de la Défense**

**Rue Lambermont 8 • 1000 Bruxelles**

Numéro de téléphone: **+32 2 441 52 00** • Email: [ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Pour ceux ou celles qui avaient introduit déjà une demande et n'ont rien obtenu, ils ou elles peuvent réintroduire une demande pour révision. En effet, selon la loi publiée dans le Moniteur (voir document en attaché):

**« La révision sort ses effets au premier jour du mois de la demande en révision. »**

Pour ceux qui ont introduit une demande pour laquelle ils ou elles attendent encore une réponse, il ne faut pas réintroduire une demande, mais il est conseillé de s'informer du suivi de son dossier.

La loi stipule que : **« Les demandes en cours et celles pour lesquelles aucune décision définitive n'a été rendue ne doivent pas être renouvelées. »**

L'Enfant Caché est très fier d'avoir pu finaliser ce projet, qui rétablit la justice.

Avec nos sentiments dévoués,  
L'Enfant Caché asbl- Het Ondergedoken Kind vzw  
[www.enfant-cache.be](http://www.enfant-cache.be)

\* \* \*

LE TEXTE de promulgation de la loi avec ses arrêtés d'application publié au MONITEUR du 2 août 2022

### BELGISCH STAATSBLAD

Publicatie overeenkomstig artikelen 472 tot 478 van de programmawet van 24 december 2002, gewijzigd door de artikelen 4 tot en met 8 van de wet houdende diverse bepalingen van 20 juli 2005 en artikelen 117 en 118 van de wet van 5 mei 2019.

Dit Belgisch Staatsblad kan geconsulteerd worden op: [www.staatsblad.be](http://www.staatsblad.be)

**Bestuur van het Belgisch Staatsblad,  
Antwerpsesteenweg 53 - 1000 Brussel  
Directeur: WILFRIED VERREZEN  
Gratis tel. nummer: 0800-98 809**

192e JAARGANG  
Loi du 10 juillet 2022  
publié le 02 août 2022



### MONITEUR BELGE

Publication conforme aux articles 472 à 478 de la loi-programme du 24 décembre 2002, modifiés par les articles 4 à 8 de la loi portant des dispositions diverses du 20 juillet 2005 et les articles 117 et 118 de la loi du 5 mai 2019.

Le Moniteur belge peut être consulté à l'adresse : [www.moniteur.be](http://www.moniteur.be)

**Direction du Moniteur Belge,  
chaussée d'Anvers 53 - 1000 Bruxelles  
Directeur : WILFRIED VERREZEN  
Numéro tél. gratuit: 0800-98 809**

192e ANNEE

**belgiquelex.be - Banque Carrefour de la législation  
Conseil d'Etat Chambre des représentants**

**ELI - Système de navigation par identifiant européen de la législation  
<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/loi/2022/07/10/2022204415/moniteur/fin>**

**Publié le : 2022-08-02  
Numac : 2022204415**

SERVICE PUBLIC FEDERAL SECURITE SOCIALE

**10 JUILLET 2022. - Loi modifiant la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droits.**

# ***PHILIPPE, Roi des Belges***

A tous, présents et à venir, Salut.

La Chambre des représentants a adopté et Nous sanctionnons ce qui suit:

## **Article 1er.**

La présente loi règle une matière visée à l'article 74 de la Constitution.

## **Art. 2.**

Dans l'article 1er de la loi du 15 mars 1954 relative aux pensions de dédommagement des victimes civiles de la guerre 1940-1945 et de leurs ayants droit, les modifications suivantes sont apportées :

1° dans les paragraphes 1er et 2, les mots « l'intégrité physique » sont chaque fois remplacés par les mots « l'intégrité physique et/ou psychique »;

2° dans le paragraphe 2, b), les mots « les infirmités » sont remplacés par les mots « les infirmités physiques et/ou psychiques »;

3° le paragraphe 2 est complété par un c) rédigé comme suit :

« c) lorsque seul le fait dommageable lié à l'intégrité psychique est invoqué, la description de ce fait dommageable repose sur un test de syndrome et/ou un examen clinique susceptible de mettre en évidence les signes généraux du traumatisme ou des traumatismes subis. ».

## **Art. 3.**

Dans l'article 20, paragraphe 1er, de la même loi, un alinéa rédigé comme suit est inséré entre les alinéas 2 et 3 :

« Lorsqu'une infirmité psychique est invoquée dans la demande, l'éventuelle absence de continuité de soins ne peut constituer le seul motif du rejet si le demandeur présente un test de syndrome et/ou un examen clinique susceptible de mettre en évidence les signes généraux du traumatisme psychique lié au fait de guerre. Dans ce cas, le requérant est soumis à une expertise médicale par les soins de l'Office médico-légal. ».

## **Art. 4.**

Dans l'article 21, paragraphe 2, de la même loi, les mots « dans le cas d'une infirmité physique ou psychique » sont insérés entre les mots « avant d'accorder la pension » et les mots « , si le degré d'invalidité n'a pas été fixé antérieurement ».

## **Art. 5.**

Dans la même loi, il est inséré un article 26bis rédigé comme suit :

« 26bis. Les décisions exécutoires rendues par le ministre en vertu de l'article 20, ainsi que les décisions rendues par les Commissions prévues par les articles 21 et 22, et pour lesquelles l'atteinte à l'intégrité psychique n'a pas été prise en considération ou qui ont été rejetées pour absence de continuité de soins ou défaut de lien de causalité entre le fait de guerre et le traumatisme psychique, peuvent être révisées à la demande de l'intéressé, notifiée au ministre ayant les intérêts des victimes de la guerre dans ses attributions par lettre recommandée à la poste.

La révision sort ses effets au premier jour du mois de la demande en révision.

Les demandes en cours et celles pour lesquelles aucune décision définitive n'a été rendue ne doivent pas être renouvelées. ».

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soi revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le Moniteur belge.

Donné à Bruxelles, le 10 juillet 2022.

PHILIPPE

Par le Roi :

La Ministre des Pensions,

K. LALIEUX

La Ministre de la Défense,

L. DEDONDER

Scellé du sceau de l'Etat :

Le Ministre de la Justice,

V. VAN QUICKENBORNE

Note

Chambre des représentants

([www.lachambre.be](http://www.lachambre.be)) :

Documents : 55-2419 (2021-2022)

Compte rendu intégral : 23 juin 2022.

## Hommage à Jacques et Germaine Breuer et à leur fils Jean, reconnus "Justes parmi les Nations"



Chaleureuse cérémonie, le 30 novembre dernier, de remise de marques de reconnaissance de l'Etat d'Israël à Yad Vashem à titre posthume à Jacques et Germaine Breuer et à leur fils Jean, reconnus "Justes parmi les Nations".

L'ambassadrice d'Israël, Mme Idit Rozenzweig-Abu, a souligné le courage de ces citoyens belges qui ont caché - et sauvé - un jeune garçon, Ralph Mayer.

La famille Mayer, originaire de Cologne, dut fuir l'Allemagne dans les années 30 et s'installa à Bruxelles, square Vergote.

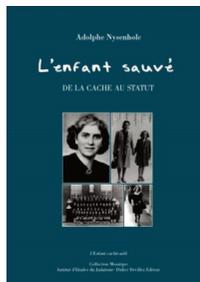
En 1942, face au danger, un ami, Albert Jonnart, accepta de cacher Ralph. Mais il sera lui-même arrêté sur dénonciation par la Gestapo le 13 juillet 1943. A la même date, les parents de Ralph seront arrêtés et ensuite assassinés à Auschwitz. Tandis qu'Albert Jonnart mourra dans un camp de concentration.

Heureusement, Ralph a pu s'enfuir par les toits de l'immeuble et sera finalement recueilli par la famille Breuer.

Jacques Breuer est alors le Conservateur du Musée des Arts royaux

et d'histoire dans le Parc du Cinquantenaire. Les familles Breuer et Jonnart étant très liées le risque de dénonciation était réel pour la famille Breuer dont le domicile fut, à plusieurs reprises, la cible de la Gestapo. N'empêche! Dans un premier temps, Ralph sera caché dans le bureau de Jacques au Musée ou dans les caves du Musée.

Jusqu'à la libération, il sera protégé par cette admirable famille. Après la guerre, Ralph, à présent décédé, se rendra régulièrement aux domiciles des Breuer et Jonnart pour leur exprimer toute sa reconnaissance. Et il reverra aussi Colette, la fille des Breuer, présente à la cérémonie et fort émue comme on peut l'imaginer.



Que d'émotions et de souvenirs égrenés au cours de cette réunion d'hommage et de transmission de la mémoire, au cours de laquelle la vice-présidente de l'association "L'enfant Caché", Régina Slusny, a remis à Colette un exemplaire de notre album-souvenir "L'enfant Sauvé" en hommage au courage de citoyens belges.

**Denis Baumerder**

### Martin Aguirre, Juste de Belgique

Le témoignage de Martin Aguirre, dernier Juste vivant en Belgique, est désormais accessible.

« La rencontre a été réalisée à l'initiative de l'Enfant Caché dans le cadre de l'Année d'hommage aux Justes organisée Sous le Haut Patronage de Sa Majesté le Roi ».

Voir <https://www.auschwitz.be/fr> >

Bibliothèques/Archives > Fonds des témoignages audiovisuel de la Fondation Auschwitz : code interview YA/FA/249.

#### EC Info 97 p. 6 (2e col.) Errata :

Ne pas lire : au château de Branchon, près d'Eghezee.

Mais lire : au château Beau Séjour à Linden, près de Louvain, dirigé par Madeleine Sorel.

\* \* \*

### INAUGURATION DE « L'ÉCOLE COMMUNALE ANDRÉE GEULEN-HERSCOVICI ».

Walhain, le 12 octobre 2022

Chaque année, notre école s'investit dans les Cérémonies commémoratives du 11 novembre, tentant de leur insuffler une touche de modernité afin qu'elles soient au plus près de celles et ceux qui, demain, transmettrons à leur tour ce devoir de mémoire. Ces quatre dernières années, dans le cadre du cours de Philosophie et Citoyenneté, les enfants de 5ème et 6ème primaires ont développé leurs savoirs autour du racisme, de la résistance et de la shoah. A travers divers documents historiques, ils ont découvert l'histoire d'Andrée Geulen-Herscovici, cette jeune institutrice belge qui s'insurgea de voir arriver certains de ses élèves, une étoile jaune sur le bras et qui organisa le sauvetage de près de 300 enfants juifs. Alors que nous avions prévu d'inviter Andrée à l'inauguration de la seconde partie du Chemin de la Mémoire, fierté des enfants de nos écoles, elle s'en est allée en toute discrétion, comme elle a toujours vécu, à passé 100 ans. Ce jeudi 20 octobre 2022 à 14 heures, elle nous reviendra avec les honneurs, léguant son nom à notre école, désormais « Ecole Communale Andrée Geulen-Herscovici ».



64<sup>ème</sup> PELERINAGE à L'ANCIENNE CASERNE DOSSIN80<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE DU DEBUT DE LA DEPORTATION DES JUIFS ET DES TZIGANES DE BELGIQUE

2 OCTOBRE 2022

Ambiance recueillie du public et survivants de la Shoah, fidèles à la mémoire des proches qui ont franchi, entre 1942 et 1944, cette porte, là, à quelques mètres. Ouverte avec vue sur la sinistre cour, joliment décorée à présent.

Après l'allumage des flammes du Souvenir, le dépôt de fleurs, l'hommage aux martyrs tziganes de Belgique et la lecture des noms de nos déportés, Mme Veerle Vanden Daelen, directrice-générale adjointe du Musée Kazerne Dossin, évoqua la problématique de la diffusion de la Mémoire contemporaine à laquelle nous sommes étroitement attachés.

Max Haberman, fils de déporté, dans son exposé introductif que nous résumons, a rappelé le sort de ces 25.267 détenus qui, impuissants, ont subitement pris conscience de la machine diabolique qui allait les anéantir.

À mesure que le temps passe, les questions se font plus obsédantes. Écoutez Maître Haberman : « Comment comprendre l'indifférence générale, non seulement durant la perpétuation des crimes mais également l'indifférence qui existait déjà parmi la population lorsque les lois ont été édictées contre les Juifs pour les obliger à porter l'étoile jaune, les chasser de leur profession et de leur habitation, les spolier de tout. Au fur et à mesure que la guerre prend de l'ampleur, l'antisémitisme redouble de vigueur. Et de nombreux massacres se déroulent en Europe avec la complicité des autorités locales. » L'orateur rappelle la rafle du Vel d'Hiver à Paris il y a 80 ans, au cours de laquelle, dans l'indifférence générale et avec la complicité de Vichy, 13.152 Juifs furent arrêtés et acheminés vers les camps de la mort. « Durant la Shoah, il s'est trouvé peu de personnes influentes ou de consciences universelles pour intervenir. Pratiquement toutes les institutions en Allemagne ou à travers l'Europe sont restées muettes. Excepté un prélat allemand et Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, dans une lettre pastorale lue dans son diocèse ».

En fait, dira l'orateur, le programme d'extermination des Juifs en Europe a pu être mené à son terme sans opposition véritable. Normal ? Mais il y eut aussi, rappelle-t-il, des hommes et des femmes qui, avec leur dignité et leur cœur, ont sauvé de nombreux Juifs. Il cite, entre autres, Aristidès de Sousa Mendes, consul portugais à Bordeaux, le consul japonais Sughiara à Kovno ou le consul italien à Salonique. Il rappelle aussi, avec émotion, le souvenir d'Andrée Gueulen qui, avec le Comité de Défense des Juifs, a sauvé tant d'enfants. « Notre reconnaissance va à tous les Sauveurs et Justes parmi les Nations de Belgique qui ont mis en danger leur propre vie. Ils ont fait honneur à toute l'humanité. »

### Le témoignage d'Isy Sznayer

Isy Sznayer est rescapé de la Shoah : « J'ai pu survivre au Ghetto de Varsovie. Né là-bas, j'ai eu une nombreuse famille en Belgique. Ma grand-mère était anversoise. Une grande partie de la famille a péri dans les camps. Ce qui je vous dis vient du fond de mon cœur. » Écoutez, en résumé, le discours d'Isy : « Cela se passa au Ghetto de Varsovie à la fin de l'été 1942. À l'époque nous savions déjà ce qui se passait sans les camps d'extermination. Un camarade de mes parents était toujours vêtu d'un immense manteau noir dans lequel il dissimulait, entre autres, une série d'outils, un marteau, une scie, un pied de biche, etc. Il confiait : si on m'attrape, je vais forer dans les planches du wagon et je m'échapperai. C'est ce qui lui arriva. Son convoi quitta Varsovie le soir. Le train ralentit à l'approche de Treblinka et il se laissa glisser

sur le ballast. Il resta couché pour que les gardes nazis juchés sur les toits des wagons ne le remarquent pas. Le train s'étant éloigné, il demanda aux paysans rencontrés ce qui se passait. » Isy Sznayer décrit l'horreur : « Les 2.000 à 3.000 passagers furent emmenés dans ces « douches », en fait des chambres à gaz. Asphyxiés en une demi-heure. Les corps ensuite transportés vers les fours crématoires, lesquels fonctionnaient jour et nuit. Nous étions donc au courant de ce qui pouvait nous advenir. Mon père dut travailler avec d'autres détenus du Ghetto à la réparation de wagons en gare de Varsovie. Un jour, arriva à quai un train venant de Belgique. Les passagers paraissaient détendus. Tous juifs. Mon père et plusieurs des autres ouvriers juifs s'approchèrent des wagons et parlèrent à un chef juif du convoi. Ils lui dirent : Essayez tous de descendre du train et sauvez-vous. On vous conduit à la mort. Ce train va à Auschwitz pour vous gazer. Le chef, incrédule, répondit : Nous venons pour travailler. Puis, réalisant ce qui se passait, il déclara : Je ne leur dirai rien. Il vaut mieux qu'ils soient heureux jusqu'à la dernière minute de leur vie... Et le train repartit pour Auschwitz et leur néant. Merci de m'avoir écouté. »

Micha Eisenstorg, Président de l'Union des Déportés Juifs de Belgique – Filles et Fils de la Déportation, a rendu hommage notamment aux haverim des mouvements de jeunesse qui, chaque année, par leur marche symbolique, nous rappellent la Marche de la Mort. Cette action se déroule au départ de Boortmeerbeek où, fait unique en Europe occupée, a été stoppé le 19 avril 1943 le 20<sup>ème</sup> convoi en partance vers Auschwitz.

L'orateur a rappelé que grâce à la volonté de quelques-uns, la mémoire de la déportation des Juifs de Belgique a été sauvegardée. Tout d'abord en préservant une partie de la Caserne Dossin pour en faire un musée mémoriel et ensuite par la construction remarquable du Musée Kazerne Dossin. Écoutez le président : « Il y a 80 ans, le premier convoi part de Malines le 4 avril 1942 avec 998 personnes dont 140 enfants de moins de 16 ans. Sur les 60.000 Juifs que comptait notre pays, 25.259 déportés ont franchi la porte de cette caserne. Seuls 1.207 ont survécu. Tous les autres... »

Et de rappeler inlassablement que la communauté juive représentait 0,50 % de la population belge, mais compte 50 % des victimes civiles de notre pays. Il a également souligné avec force que la moitié de la population n'aurait pu survivre sans l'aide de nombreux citoyens.

« Chers amis, inexorablement, les derniers témoins s'en vont. Quelques-uns ont encore la force de témoigner malgré leur âge. Ils continuent à se rendre dans les écoles, à évoquer les 6 millions de Juifs, et également les 50 millions de victimes dans le monde. Le respect de l'autre passe par l'éducation, mais certains enseignants ont peur d'aborder le sujet face à certains milieux négationnistes. Vous les jeunes, votre devoir est de perpétuer notre mémoire, afin que le martyr de notre peuple ne tombe jamais dans l'oubli. À tous une bonne année, mit a git gezint. »

En finale, sous la direction d'Annie Szvertag et accompagnés par André Reinitz, les enfants de l'école Bet Aviv ont chanté en yiddish le Chant des Partisans Juifs, dont l'écho retentissait dans la cour.

D.B.

## Hommage à nos sauveurs

Il n'est pas trop tard mais il est grand temps d'honorer la mémoire de vos sauveurs... N'oubliez jamais que pour sauver des Juifs en détresse, ils ont risqué leur vie... et parfois ils l'ont perdue.

Cette "mitzva" vous honorera. Si vous n'avez pas encore rendu hommage à vos sauveurs ou, à titre posthume, à leurs descendants, nous tenons à votre disposition tous les renseignements nécessaires pour compléter votre document de témoignage.

Contactez notre secrétariat au (32) (2) 538 75 97 ou 0474 60 56 57 du lundi au jeudi.



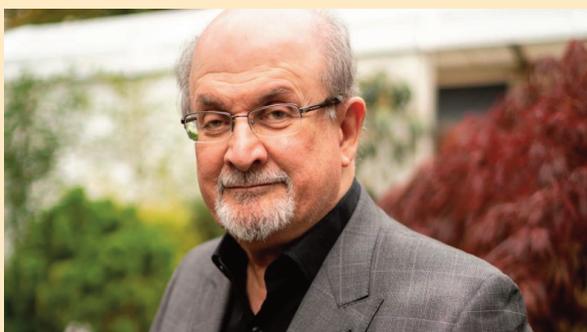
\* \* \*

### Anciens des Homes de l'AIVG

Les anciens des Homes de l'AIVG (devenu SSJ) se sont réunis avec une joie toujours renouvelée des retrouvailles, avec projection de films-souvenirs réalisés à cette époque (1945-1959), heureux de la présence extraordinairement fraternelle de leur directeur de naguère, Siegi Hirsch.

\* \* \*

### Salman Rushdie



L'Enfant Caché asbl. solidaire de Salam Rushdie s'est ému de la tentative d'assassinat sur sa personne. Les enfants juifs, qui ont dû vivre clandestinement menacés de mort par l'intolérance nazie, saluent l'écrivain de culture musulmane, qui a dû vivre caché lui toute sa vie persécuté par une fatwa islamiste. Le Fürher (Übermensch) a rêvé d'exterminer un peuple. L'Ayatolah (« signe d'Alah ») fantasme de détruire la civilisation. En Orient naît la lumière. Mais au lieu d'éclairer, de plus en plus elle y aveugle. Nous avons été heureux d'apprendre que Salam Rushdie allait mieux, notre frère en survie. Nous aimerions avoir de ses nouvelles. L'Enfant Caché asbl.

### L'ENFANT CACHÉ EN ESPAGNE, FRANCE, ITALIE NOVEMBRE 2022

Notre président a porté la parole de l'Enfant Caché hors de nos frontières, en novembre, avec son livre *Bubelè l'enfant à l'ombre*, à Cáceres, Mulhouse, Bologne, dans le cadre d'un Master Erasmus Mundus, avec des étudiants venus d'une quinzaine de pays de 4 continents.





## ***! Rencontre des enfants cachés !***

Le 7 novembre 2022, au Service Social Juif, quelque 40 anciens enfants cachés ont eu le grand plaisir de se réunir. La séance a été diffusée en direct durant une heure par la radio Bx1. Ensuite, entre nous, il y a eu un tour de table où chacun a pu s'exprimer librement, dans l'écoute attentive de tous. L'un après l'autre a pu se confier en toute sincérité tant le respect de la parole était grand. Chaque histoire fut reçue par les autres comme un précieux cadeau de mémoire. Avec la promesse de renouveler l'expérience.

Voici le lien de l'émission enregistrée. Interview par Clara Rodriguez qui, ayant reçu une demi-heure d'antenne sur les 2 heures et demi de la réunion, a pu récolter les premiers témoignages :

[https://open.spotify.com/episode/4hs2WeiY1J6JAYQMvJMsJt?si=aJ\\_UcDedQMG6jUP\\_2WIiww](https://open.spotify.com/episode/4hs2WeiY1J6JAYQMvJMsJt?si=aJ_UcDedQMG6jUP_2WIiww)



### **• Bruxelles vit ! – Association de L'Enfant Caché – 07/12/2022**

Ce mercredi 7 décembre 2022, dans Bruxelles vit !, Clara est à une réunion d'enfants cachés de la seconde guerre mondiale.



7 déc. · 35 min 29 s restante(s)

## **La prochaine séance de rencontre est prévue le mercredi 1er février 2023, 14h (au SSJ)**

Est suggéré cette fois un thème : on invite à venir avec des photos de ses sauveurs et/ou de ses parents.

On propose qu'une d'elles soit montrée et commentée (quitte à montrer les autres dans un deuxième tour ou en fin de séance). À la joie de nous retrouver.